

COMMUNE DE BEAUVOIS EN CAMBRESIS

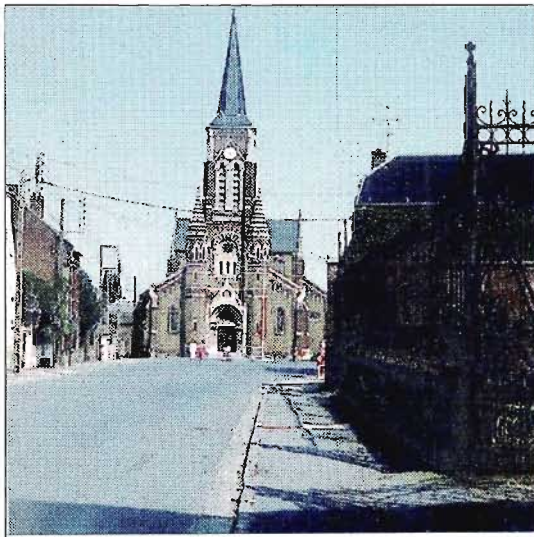
Canton de Carnières



Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Octobre 1996

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Carte des paysages	6
Approche globale	7
Beauvois et son environnement	
Carte du territoire communal	8
Approche communale	9
Approche sectorielle	10
Le traitement de la R.N. 43 et ses abords	11
La place de l'église	12
Les abords de la Mairie	13
Le bassin de l'usine	14
Les abords du cimetière	15
Les itinéraires	16

Processus d'une démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E....

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F.,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

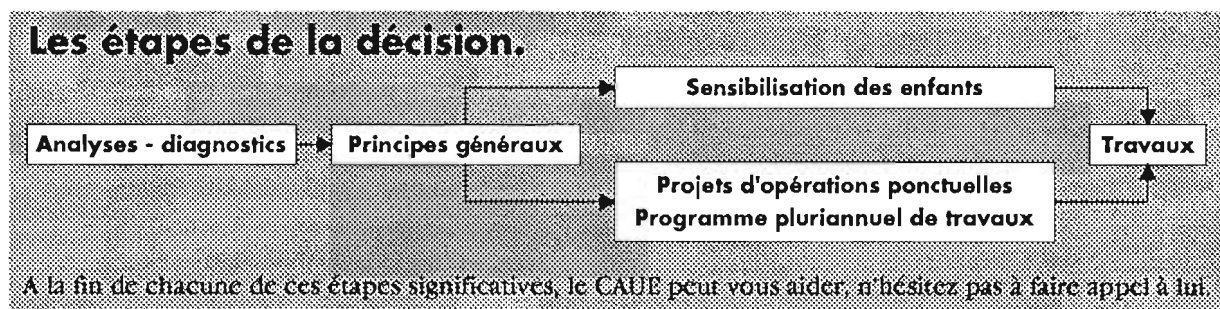
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée voire A.P.S. (Avant-Projet Sommaire) chiffré et concluront la phase d'étude.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat.

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle.

Le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la mise en œuvre. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.

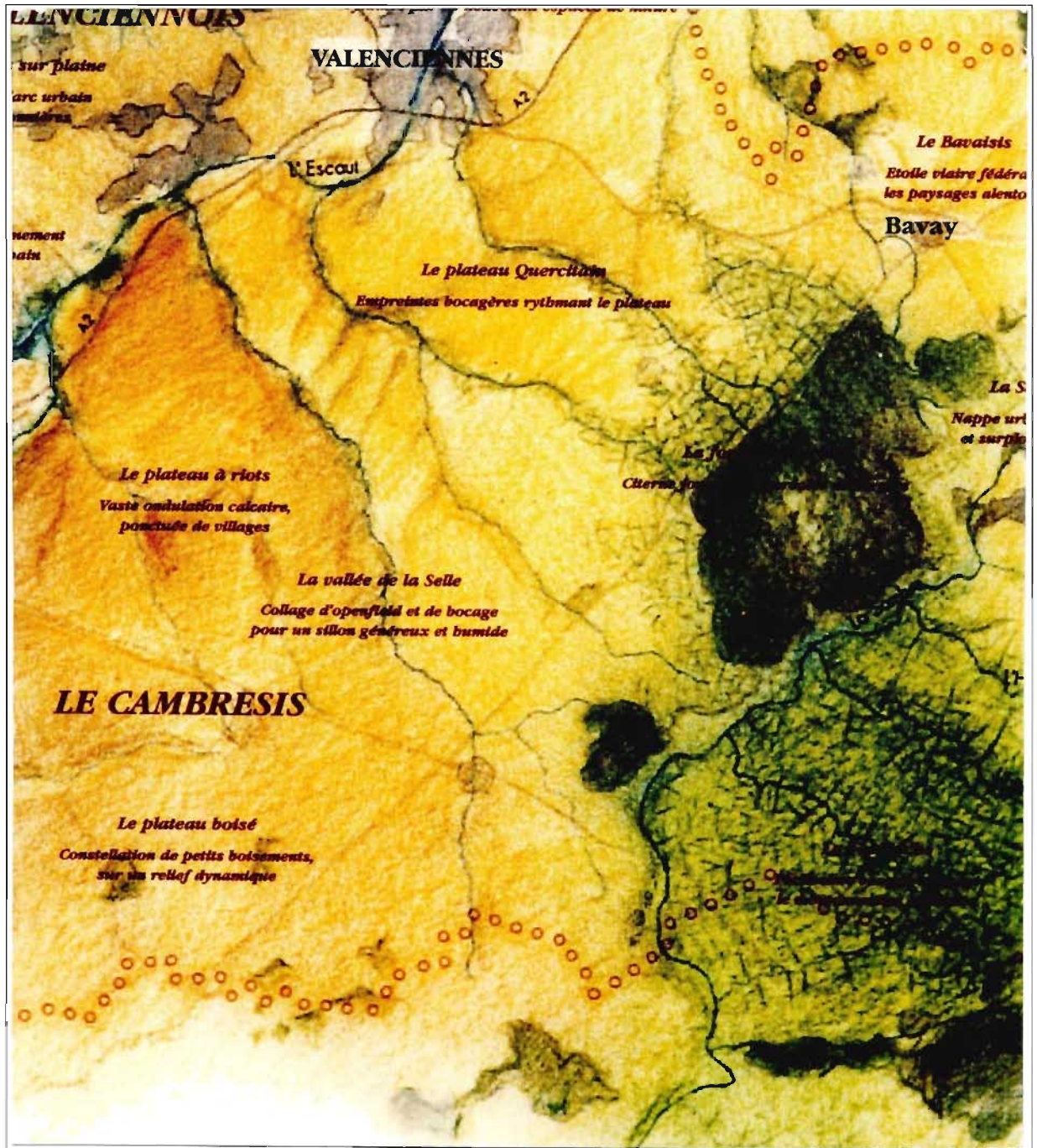


Ce document programme vient en complément de l'étude réalisée en 1991 par le bureau d'étude "Paysage". Il se propose de présenter la commune à deux échelles différentes qui recoupent deux points de vues opposés mais complémentaires.

La première échelle situe Beauvois dans son environnement le plus large. Elle détermine les limites naturelles du territoire et explique les éléments extérieurs qui participent à la lisibilité et à la cohérence de la commune.

La deuxième s'intéresse à l'analyse et au diagnostic du territoire de la commune dans ses administratives. Cette partie a pour objectif de montrer comment un aménagement ponctuel peut participer aussi bien à améliorer le cadre de vie de la commune qu'à renforcer la cohérence et la lisibilité d'une entité.

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

Beauvois et son environnement

La situation géographique:

Beauvois est une commune

- attirée par le bassin de vie de Caudry,
- située à cheval entre l'entité paysagère du plateau boisé et celle du plateau à riots ,
- rattachée à la Communauté de Communes de Carnières, territoire faisant partie exclusivement de l'entité paysagère du Plateau à riots.

Le bassin de vie

L'I.N.S.E.E. a réalisé un découpage de la France en bassin de vie. Il représente un territoire qui comprend en général une commune pôle, généralement bien pourvue en équipements et services publics et privés (collèges, lycées, laboratoire d'analyses médicales, supermarchés, etc...) et entourée de communes rurales.

L'intérêt de ce territoire, c'est qu'il dessine le lieu des nouvelles solidarités de proximité. Il représente également l'aire de chalandise des équipements de base à partir de laquelle, il convient de raisonner la programmation des nouveaux équipements.

Le bassin de vie, auquel appartient Beauvois est composé de 21 communes totalisant plus de 20 000 habitants. Caudry avec ses 13 679 habitants est la commune pôle qui offre plus de 70 % de services à l'ensemble de ces communes.

La cartographie du bassin de vie ne doit être prise qu'à titre indicatif. Néanmoins, elle permet de mieux comprendre le fonctionnement des territoires ruraux, et les logiques réelles qui existent par delà des découpages administratifs et politiques.

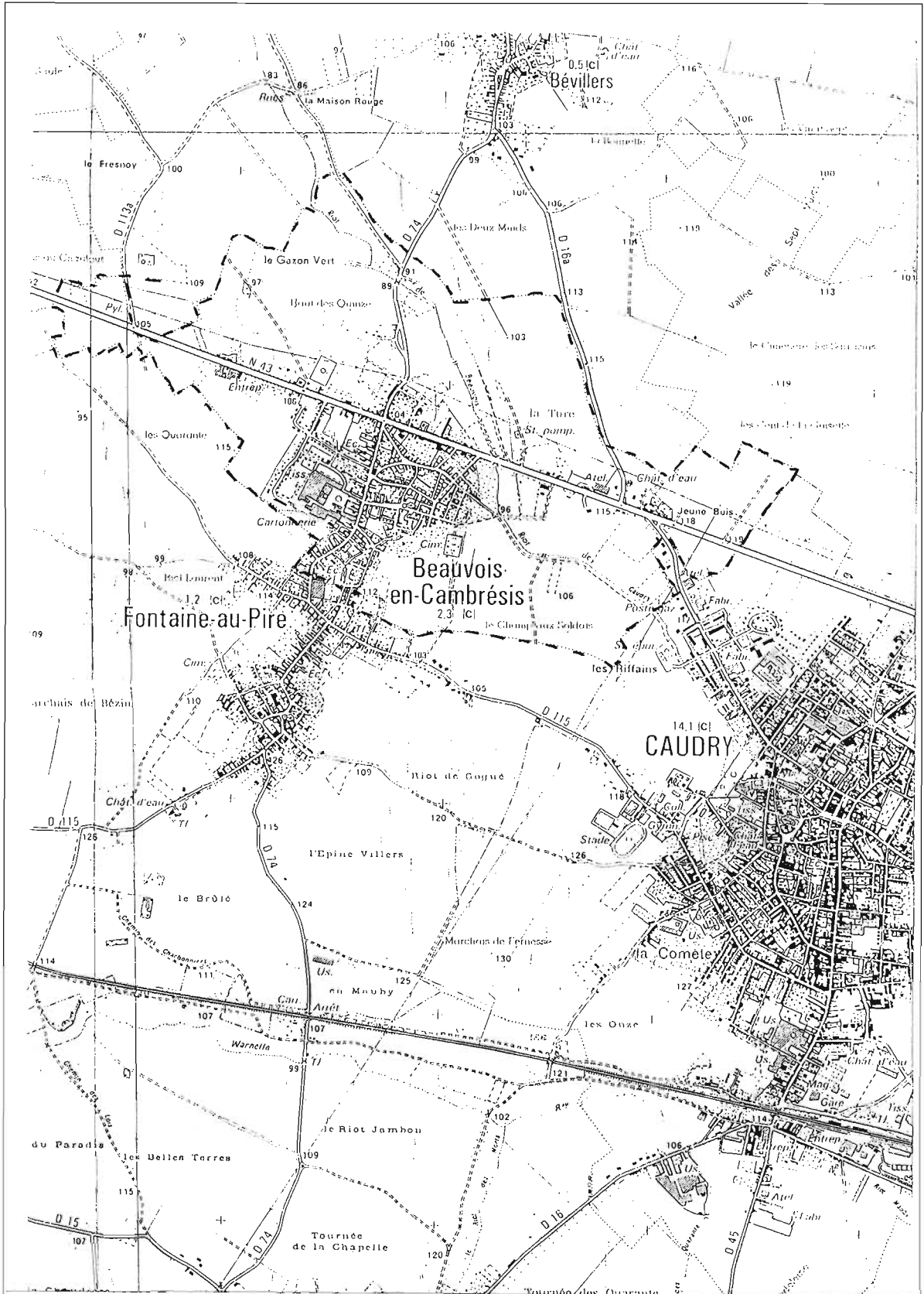
Le paysage

L'analyse et le diagnostic des paysages réalisés par le C.A.U.E. 1993 (cf. Eléments de lecture du paysage in Trame Verte) a révélé 7 entités paysagères dans le Cambrésis. La commune de Beauvois fait partie de l'entité "Plateau à riots vaste ondulation calcaire ponctuée de villages". C'est un paysage qui tire ses traits de la géologie et de la qualité des sols et de la topographie. Ces caractères ont généré une structuration du paysage par des lignes verdoyantes (alignements des saules têtards et bandes boisées aux bords des riots), mais aussi des "rideaux" ou talus destinés à limiter l'érosion des sols... Le paysage est donc ici structuré par des "élancements dynamiques qui animent le plateau d'une vigueur animale..." (*in Trame Verte*).

De plus, cette entité paysagère se caractérise par une topographie mollement ondulée avec une altitude comprise entre 80 m et 120 m.

La présence d'une épaisse couche de limon reposant sur un substrat perméable et une pluviométrie moyenne annuelle supérieure à 700 mm expliquent en grande partie la fertilité des sols et les réserves hydriques souterraines.

Territoire communal



Légende

Approche communale

Cette partie reprend en partie l'étude réalisée par "Paysage" en 1991.

Situation géographique

Contrairement à la plupart des villages du Cambrésis, qui sont implantés à l'écart des grandes voies de transit, Beauvois est situé sur un grand axe routier RN 43. Cette localisation a favorisé une économie plus industrielle qu'agricole.

La topographie

Le village s'est installé sur le coteau le moins pentu selon un axe nord-sud marqué par la rue Marcelin Berthelot (C.D. 74).

La forme des voies du village semble être dictée par la topographie :

- soit elles dessinent des courbes parallèles aux courbes de niveau,
- soit elles attaquent la pente perpendiculairement aux courbes par des tronçons de voies rectilignes.

Structure du village

Le C.D 74, véritable ossature du village, est l'axe central qui se prolonge dans Fontaine au Pire. Les limites physiques entre ces deux communes sont très peu perceptibles. En effet les quartiers limitrophes s'imbriquent les uns aux autres de telle sorte qu'il est difficile de savoir dans quelle commune l'on est. Il est souhaitable que Beauvois se rapproche de Fontaine au Pire pour réaliser les aménagements liés à cette limite.

Perpendicuairement à cet axe, la R.N.43 coupe le village inégalement entre le nord (13%) et le sud (87%).

Le paysage

Le paysage de Beauvois est caractérisé, au même titre que la plupart des villages du Cambrésis, par la rupture nette entre l'espace bâti et l'openfield. Les silhouettes des villages se décomposent facilement sur l'horizon et seuls les hasards de la topographie permettent la découverte d'angles de vues insolites.

L'existence de boqueteaux, d'alignements ou de la ripisylve n'en est plus que présente et plus précieuse.

Approche sectorielle

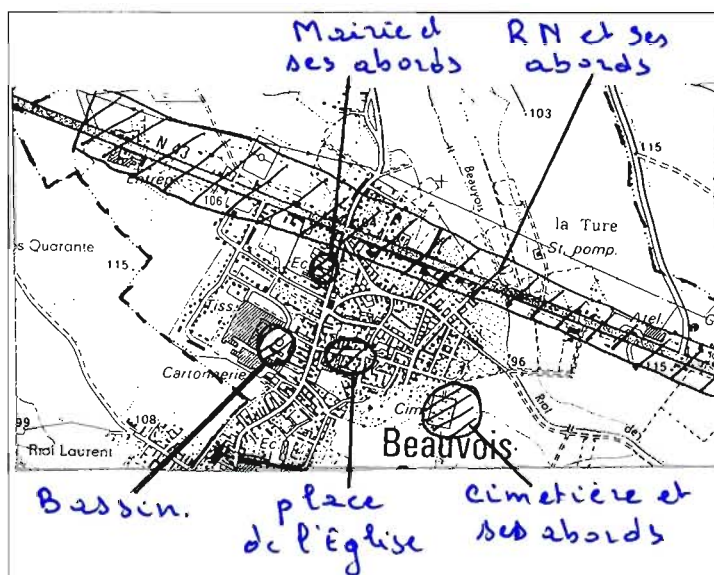
La mise en place d'une stratégie d'amélioration de cadre de vie est un travail de longue haleine. Elle exige, pour porter ses fruits, une persévérance dans le temps.

Néanmoins, cela exige aussi des actions rapides sur le terrain qui encouragent la poursuite des efforts, manifestent le dynamisme de l'équipe en place, génèrent l'émulation et gèrent l'urgence de certaines opérations.

Le choix de ces opérations a été réfléchi en fonction de l'ambition des élus, de l'opportunité et des atouts et faiblesses de la commune.

Plusieurs actions semblent émerger à savoir :

- le traitement de la R.N. et de ses abords,
- les abords de la mairie,
- la place de l'église,
- les abords du cimetière,
- le besoin de récupération des eaux,
- les itinéraires.



Cette liste n'est pas exhaustive, le maître d'œuvre, après l'étude et en concertation avec le maître d'ouvrage, peut en proposer d'autres.

Il est demandé au maître d'œuvre que les Esquisses, Avant-Projets-Sommaires (A.P.S.) ou Avant-Projets Détaillés (A.P.D.) soient étudiés par rapport à leur environnement.

Le traitement de la R.N. 43 et de ses abords

La R.N. 43, grand axe routier, reliant Cambrai à Le Cateau, traverse Beauvois dans sa partie nord. Ce tronçon, première image que donne la commune d'elle-même, se caractérise par une emprise importante, un trafic dense et la présence de commerces et de petites entreprises qui s'égrènent le long de cet axe.

Des aménagements ont été réalisés, mais ils restent très modestes par rapport aux enjeux que représente cette section pour la commune. Aussi la valorisation de cette route doit-elle être étudiée pour que celle-ci réponde à sa fonction de vitrine sans oublier son rôle de transit et d'échanges.

La réussite de cet objectif nécessite d'une part une réflexion globale sur le tronçon et ses abords et, d'autre part, l'étude des relations de la voie avec le fonctionnement de l'ensemble du village.

Vu l'importance des commerces et des petites entreprises le long de cet axe, l'aménagement proposé doit prendre en considération le stationnement des véhicules ainsi que les aspects liés à la sécurité des piétons.



Il est demandé au maître d'œuvre la réalisation de plusieurs esquisses et d'un Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) chiffré pour le scénario retenu.

La place de l'église

Située au cœur de la commune, la place Francisco Ferrer se compose de deux sous-ensembles.

Un espace sur la gauche de l'église tapissé de schiste rouge dont l'usage actuel est le stationnement des voitures et face à l'église un front bâti qui dessine un espace linéaire en enrobé s'étirant jusqu'à la rue Marcelin Berthelot. Cet aspect donne à cet ensemble un caractère routier où la voiture semble exclure le piéton.

Cette place, cependant, par sa configuration géométrique, son emprise, sa centralité, présente des atouts importants à exploiter et à mettre en valeur.

Son aménagement doit lui redonner un usage plus convivial où le piéton et la voiture doivent retrouver chacun son espace.



Il est demandé au maître d'œuvre la réalisation de plusieurs esquisses et d'un Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) chiffré pour le scénario retenu.

Les abords de la Mairie

La mairie, véritable lieu public, est située sur la rue Marcelin Berthelot, axe qui relie Beauvois à Fontaine-au-Pire et à Bevillers.

Cette rue, axe central de la commune, est le support d'un trafic non négligeable, mais on y trouve aussi différents édifices et espaces publics (fermes, maisons à façade, chapelle, monument, square,...).

Des aménagements ont été réalisés sur les abords de cette route. Nous citerons pour mémoire :

- réalisation d'un parc derrière la mairie,
- aménagement du square du monument aux morts.

Les élus souhaitent poursuivre leurs efforts pour revitaliser et améliorer le cadre de vie de leur commune.

Dans le cadre de cette amélioration, il semble important que le projet prenne en compte :

- le désenclavement du jardin situé derrière la mairie,
- la valorisation de la chapelle face à la mairie et du monument aux morts,
- l'intégration de la ferme,
- la requalification de la petite parcelle qui donne sur le jardin de la mairie.

Il est évident, que le problème de sécurité lié à la circulation ne doit pas être négligé.

Il faudrait trouver aussi une solution pour les locaux des sapeurs pompiers.



Vu l'urgence de l'aménagement un Avant-projet définitif (A.P.D.) est demandé pour permettre à la Commune d'entamer rapidement des travaux.

Le bassin de l'usine

Situé à l'est de la rue Marcelin Berthelot, le bassin est accessible par la rue de l'Industrie, la rue Jean Moulin et la rue Voltaire. Il est localisé au milieu d'une grande place limitrophe à l'usine Duflot.

Cette place se compose d'une surface de schiste rouge à usage de parking et d'un bassin rond entouré d'un grillage et d'une plate bande engazonnée ponctuée de quelques arbres remarquables (Tilleuls, Séquoïa).

Cette localisation donne au site une position stratégique.

En effet, il se trouve à mi-chemin entre la place de l'église et le lotissement.

Son aménagement constitue un enjeu important car, s'il valorise les abords des entreprises, il permet aussi d'offrir un espace de loisirs et de convivialité aux riverains.



Il est demandé au maître d'œuvre la réalisation de plusieurs esquisses et d'un Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) chiffré pour le scénario retenu.

Les abords du cimetière

Le cimetière et ses abords ne doivent pas être considérés comme une entité isolée mais un espace de continuité dans la structure urbaine. En effet, cet espace est situé à l'est du village, en interface entre l'espace urbain et l'espace rural. Il est relié à l'église par la rue Léon Rambach et à Caudry par le riot de Caudry.

IL est composé du cimetière et son extension, d'une aire de stationnement bordée d'une haie, d'un alignement de peupliers et d'une parcelle agricole appartenant à la mairie.

Cet ensemble mérite une attention particulière. Les opérations d'aménagement devront :

- organiser et paysager les abords du cimetière (le parking, la parcelle agricole et le riot),
- aménager l'extension du cimetière.

Le maître d'œuvre doit avoir à l'esprit que cet ensemble doit être une étape d'un itinéraire reliant Beauvois à la base de loisirs de Caudry.



Vu l'urgence de l'aménagement un Avant-projet définitif (A.P.D.) est demandé pour permettre à la Commune d'entamer rapidement les travaux.

Les itinéraires

La création d'un itinéraire permet avant toute chose de faire découvrir aux usagers les différentes richesses d'un territoire.

Les investigations faites sur le terrain ont révélé un potentiel réel qui peut donner lieu à la création d'un itinéraire de promenade intercommunal.

La place de l'église, les abords de la mairie, le bassin de récupération des eaux, les abords du cimetière, la base de loisirs et le musée de Caudry sont les principaux sites à mettre en relations. Les rues, les ruelles et les chemins sont le trait d'union entre ces espaces publics.

Le travail consistera ici, à déceler, repérer et qualifier les rues, les ruelles, les chemins qui, par leurs qualités et leurs situations topographiques, révéleront au mieux l'identité de la commune et de son environnement.

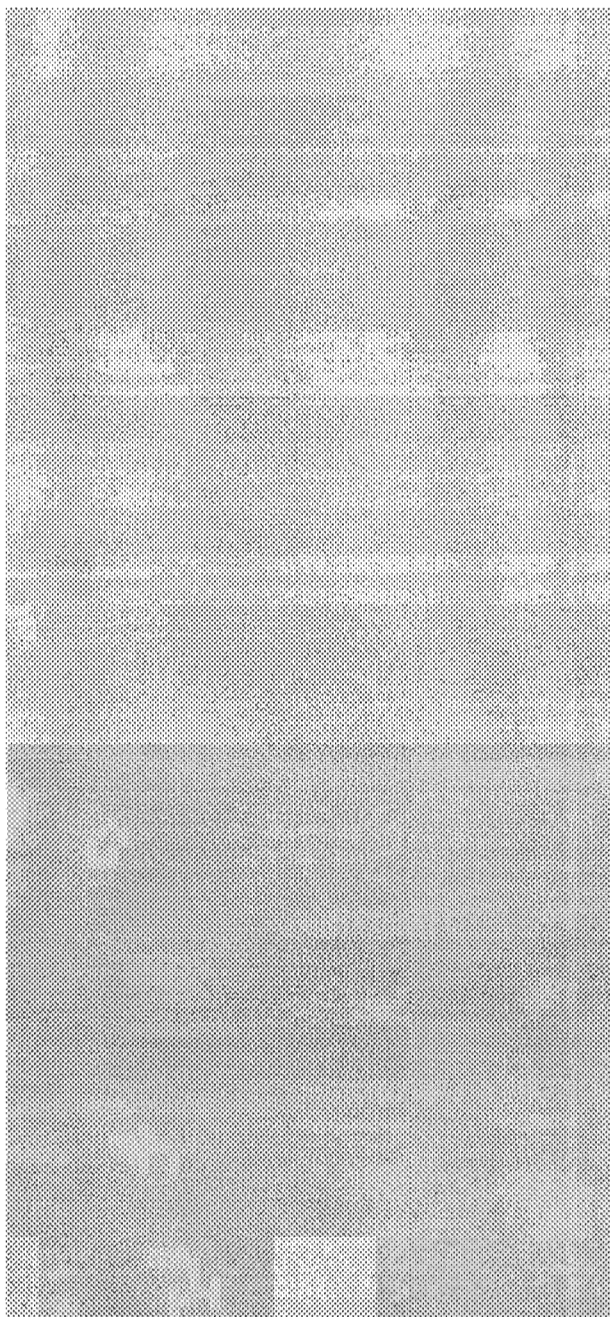
Il sera demandé au maître d'oeuvre, après le choix définitif de la boucle :

- de réaliser un guide présentant la boucle
- de proposer une ligne de mobiliers
- de réaliser un guide d'entretien de l'itinéraire.

Ces opérations peuvent faire l'objet d'un cofinancement par le Conseil Général (Direction de l' Environnement)

Il sera demandé au maître d'oeuvre de s'occuper du montage de ce dossier.





Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich

**Ce document a été réalisé par
Ahmed Rebaï Ecologue**